



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2022

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

- 8080 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023 et modifiant :
- 1° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
 - 2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 3° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 4° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 5° la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière ;
 - 6° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;
 - 7° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 8° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
 - 9° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement ;
 - 10° la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0
- Rapporteur : Monsieur Max Hahn
- 8081 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026
- Rapporteur : Monsieur Max Hahn
- Échange de vues avec Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet du budget de l'État pour l'année 2023

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, Mme Lydia Mutsch

Mme Lydie Polfer, observatrice

M. Henri Kox, Ministre de la Sécurité intérieure

M. Laurent Weber, du Ministère de la Sécurité intérieure

Police Lëtzebuerg :

M. Philippe Schrantz, Directeur général, M. Léon Ludovicy, Directeur des Finances

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Nathalie Oberweis, observatrice déléguée

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

*

Les priorités budgétaires pour l'année 2023 sont le recrutement renforcé et la formation, la digitalisation et la sécurité.

Ministère de la Sécurité intérieure (MSI)

Monsieur le Ministre explique que la raison principale de la baisse de la section 06.0 (dépenses courantes) de 92,76% par rapport à l'année budgétaire 2022 est le transfert des dépenses relatives à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes FRONTEX à la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Tout en s'orientant sur les lignes budgétaires tracées par le Ministère des Finances, le Ministère de la Sécurité intérieure pourra poursuivre le recrutement renforcé.

Les Frais d'experts et d'études (article budgétaire 06.0.12.120) diminueront de 60%, de 250 000 euros à 100 000 euros, le MSI ayant toujours besoin de recourir à des experts externes, notamment en matière de digitalisation.

Les campagnes publicitaires dans le cadre du plan de recrutement font partie des Frais d'exploitation et frais administratifs ; dépenses diverses (article budgétaire 06.0.12.250) qui diminueront de 180 000 euros à 130 500 euros, ce qui représente une baisse de 27,50%. La campagne pour la quatrième vague de recrutement, qui aura lieu en mai 2024, doit être lancée en 2023. Pour le recrutement de mai 2022, 450 personnes avaient posé leur candidature.

À part la frontière extérieure de l'Union européenne (UE) à l'aéroport pour les avions en provenance de pays non membre de l'UE, la Police n'est pas compétente pour les frontières extérieures. Les dépenses de la participation luxembourgeoise aux missions de FRONTEX sont par conséquent transférées à la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Inspection générale de la Police (IGP)

Le budget de l'IGP varie peu. L'augmentation de 295,5% des dépenses en capital – de 13 200 euros à 39 000 euros – est due à l'achat d'une voiture électrique.

Le budget de fonctionnement ne montre quasiment pas de variation sur la période 2021 à 2023 ; à noter le transfert de la dépense « Indemnités d'habillement » vers le poste « Indemnités de permanence à domicile ».

Police grand-ducale

Monsieur le Directeur général souligne que la Police a bien compris le cadre de la circulaire budgétaire, qu'elle s'efforce de mettre en oeuvre. Or, certains éléments se soustraient à son contrôle, telles les dépenses courantes de l'énergie, de même que des dépenses en capital liées à de nouveaux défis, auxquels la Police doit s'adapter et dont elle n'a pas toujours connaissance des années à l'avance.

Monsieur le Directeur des Finances poursuit en précisant que les dépenses courantes (section 06.1) augmentent de 35,25% par rapport à 2022, dû notamment à la hausse des coûts de l'énergie. L'augmentation des dépenses en capital (section 36.1) s'explique principalement par la digitalisation et le recrutement renforcé ; le montant de 42 569 576 euros (27 880 866 euros en 2022) ne contient pas les salaires ni les restants.

Le plus de 200 policiers par an se reflète dans pratiquement tous les articles budgétaires.

Une augmentation budgétaire substantielle se fera au niveau des immeubles : l'article budgétaire 06.1.12.270 « Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses » augmente de 92,69% à 21 922 641 euros. La cause principale est la hausse des frais d'énergie ; s'y ajoute la mise en service de nouveaux bâtiments, comme le hall sportif et le commissariat de Differdange, avec le loyer et les charges.

En 2023 sera entamé, pour un montant de 4 à 5 millions d'euros, le projet de rénovation et de transformation du Centre d'Intervention National (CIN)¹ qui se trouve depuis 10 ans au même endroit. Les technologies sont certes adaptées en permanence, mais une nouvelle approche pour la configuration, inspirée de l'étranger, sera adoptée. Le cahier des charges sera élaboré en collaboration avec un bureau d'études. Les coûts pour le CIN se répartiront sur les articles budgétaires 36.1.74.040 « Acquisition d'équipements spéciaux » et 36.1.74.020 « Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle ; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données ».

Le projet « Bodycams » nécessitera au début un investissement majeur pour le nœud central, à savoir l'infrastructure informatique, ce montant étant pour l'année 2023 chiffré à 2 195 000 euros, indépendamment du nombre de caméras. Les frais d'acquisition du matériel et la maintenance du système se répartiront sur les années subséquentes. Ces dépenses se retrouvent à l'article budgétaire 36.1.74.020 « Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle ; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données » et augmentent de 137,18%, de 3 940 000 euros à 9 345 000 euros.

Les frais d'exploitation des deux hélicoptères augmenteront de 24,07%, ce qui tient au prix du kérosène et à l'introduction de la TVA sur différentes catégories de frais. L'année prochaine, un nouveau contrat devra être conclu, après soumission publique à travers la NSPA², avec un opérateur économique pour l'exploitation et la maintenance des hélicoptères et la mise à disposition des pilotes.

Le montant de l'article budgétaire 36.1.74.000 « Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention » reste élevé, le recrutement renforcé ayant comme

¹ Anciennement RIFO (Réseau intégré des forces de l'ordre)

² NATO Support and Procurement Agency

conséquence un besoin élevé de véhicules de service. L'accord-cadre pour les motos continue. Par ailleurs, des véhicules spéciaux devront être achetés. Au cours des années prochaines, le parc automoteur devra en outre être renouvelé. Concernant le budget pluriannuel, une augmentation substantielle est à noter à partir de l'année 2025 jusqu'en 2028 en raison du remplacement des quatre véhicules blindés SW4, avec l'accord du Ministère de l'Intérieur allemand, remplacement fait avec la Bundespolizei qui commencera l'année prochaine à remplacer ses véhicules.

L'article budgétaire 06.1.12.020 « Frais d'exploitation des véhicules automoteurs » présente une hausse de 36,43%, due à la hausse des prix du carburant. Le kilométrage parcouru par an par les véhicules de la Police s'élève à 11 000 000 km.


Dans le domaine de la digitalisation, en cours depuis quelques années, le projet POLIS sera entamé l'année prochaine. Il s'agit de la mise en œuvre informatique de la future loi sur les fichiers de la Police, c'est-à-dire de la mise en conformité des traitements des données avec la future loi.

Un autre projet dans le domaine de la digitalisation est la mise en place d'un concept d'outils mobiles : afin de faciliter le travail policier et d'éviter les multiples encodages, les policiers pourront à l'aide d'un smartphone enregistrer directement une série de données qui seront générées dans les différents systèmes.

Les articles budgétaires concernant la digitalisation sont les suivants :


- 06.1.12.072 « Location et entretien des installations informatiques pour le volet de la digitalisation de la Police Grand-Ducale » (+73%) ;
- 06.1.12.121 « Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police Grand-Ducale » (-6%);
- 36.1.74.052 « Acquisitions de systèmes et d'équipements informatiques pour le volet de la digitalisation » (+58%).

La formation fait l'objet de l'article budgétaire 06.1.12.190 « Frais de stage à l'étranger ; frais de cours ; dépenses diverses » (+20%). L'augmentation trouve sa cause entre autres dans le recrutement renforcé et le besoin de plus en plus de formations spécifiques, par exemple dans la Police judiciaire et l'Unité spéciale. Certaines formations sont faites avec des entités policières étrangères, où la Police bénéficie alors du recours aux spécialistes étrangers et se tient à l'état actuel des techniques.

 - M. Max Hahn (DP) souhaiterait obtenir des précisions sur l'article budgétaire 06.1.11.300 « Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix », qui augmente de 120 000 euros à 205 000 euros.

Monsieur le Directeur des Finances explique que la Police se base sur les règlements grand-ducaux concernant les missions, lesquels déterminent le nombre de policiers qui pourront participer, et prévoit dans son budget, avec l'accord de l'Inspection générale des finances (IGF), le montant maximal qui serait dépensé, si ce nombre était atteint, sachant que la participation aux missions est volontaire.

- M. Hahn s'informant plus en détail sur l'augmentation substantielle de l'article budgétaire 36.1.74.020 « Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle ; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données », Monsieur le Directeur des Finances indique qu'à côté des coûts pour les bodycams, sont inclus ceux liés au volet technique de la transformation et de la rénovation du CIN.

 - M. Léon Gloden (CSV) constatant une augmentation substantielle de l'article budgétaire 06.1.11.130 « Indemnités pour services extraordinaires » de 66 500 euros à

550 760 euros, Monsieur le Directeur général explique que les taux d'indemnité augmentent. La raison principale de la différence résulte toutefois d'une décision, suivant laquelle toutes les indemnités concernant FRONTEX, donc sans se limiter à celles versées à des membres de la Police, sont à imputer sur le budget de la Police.

- L'article budgétaire 06.1.12.070 « Location et entretien des équipements informatiques » notant comme « Détail » le montant intégral de 5 023 876 euros, M. Gloden voudrait avoir plus d'informations.

Monsieur le Directeur général indique comme l'une des causes une hausse des coûts de maintenance. En outre, la Police opte de plus en plus, dans la mesure du possible, pour la procédure ouverte, ce qui ne se révèle cependant pas toujours plus avantageux.

Monsieur le Directeur des Finances ajoute qu'une série de nouveaux produits en matière de digitalisation fait accroître les coûts de maintenance. On peut citer le programme SP-Expert utilisé pour organiser le personnel et les ressources, de même que le logiciel Alfresco permettant de partager des données (documents, tableaux, photos, etc.) entre différents services et unités.

*

Monsieur le Ministre revient à une question de M. Gilles Roth (CSV) posée au cours de la dernière réunion relative à l'article 1^{er} du projet de loi 7741³, l'article 1^{er} modifiant l'article 43 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale. Concernant le paragraphe 1^{er}, point 13 de l'article 43, M. Roth voudrait savoir si ce point 13 donne à la Police l'accès aux données relatives à l'impôt foncier, ce qui serait contraire au secret fiscal.

Monsieur le Ministre rappelle que la Police a besoin du droit d'accès, lequel est exercé par les Officiers de Police judiciaire (OPJ) et les Agents de Police judiciaire (APJ), par exemple pour savoir qui est le propriétaire d'un terrain, dont la clôture a été endommagée par une voiture ou sur lequel une infraction a eu lieu ou une bête a été blessée par une voiture qui a quitté la route. Le but de l'accès n'est pas d'obtenir des informations et données relatives à l'impôt foncier et la réponse à la question est clairement négative, la Police n'a pas accès au registre de l'impôt foncier.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Budget 2023

³ 7741 Projet de loi portant modification

1° de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ;

2° de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État ; et

3° du Code pénal



Budget 2023

Commission de la Sécurité intérieure et
de la Défense



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure



- Le **recrutement** renforcé et la formation
- La **digitalisation** du ministère et de ses administrations
- La **sécurité** des agents de Police et celle des citoyens



Le Ministère de la sécurité intérieure

Evolution budgétaire des sections 06.0 (sans salaires) et 36.0 entre 2022 et 2023



Section	Année budgétaire		Différence	%
	2022	2023		
06.0	5 055 150€	366 000€	-4 698 150€	-92.76%
36.0	2 100€	2 000€	-100€	-4.76%

- Les sections 06.0 et 36.0 représentent les dépenses courantes (06.0) respectivement les dépenses en capital (36.0) du département ministériel du ministère de la Sécurité intérieure, hormis les salaires.



Article budgétaire	Libellé	Année budgétaire		Différence	%
		2022	2023		
06.0.12.120	Frais d'experts et d'études.	250 000€	100 000€	-150 000€	-60.00%

- Pour l'année 2023, le MSI vise d'accompagner au niveau stratégique ses administrations et de combler ses propres besoins en matière de digitalisation et de conseil par le recrutement d'experts externes par moyen de l'article 06.0.12.120.

Recrutement renforcé



Article budgétaire	Libellé	Année budgétaire		Différence	%
		2022	2023		
06.0.12.250	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.	180 000 €	130 500€	-49 500€	-27.50%

- Le ministère de la Sécurité intérieure prévoit aussi de financer les campagnes publicitaires dans le cadre du plan de recrutement de la Police grand-ducale par les crédits prévus à l'article 06.0.12.250.

Contribution Frontex



Article budgétaire	Libellé	Année budgétaire		Différence	%
		2022	2023		
06.0.35.061	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX.	4 500 000€	0€	-4 500 000€	-100.00%
36.0.74.302	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX.	100€	0€	-100€	-100.00%

- La participation luxembourgeoise aux missions de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes FRONTEX est transférée au Ministre de l'Immigration et de l'Asile à partir de l'année 2023.



L'Inspection générale de la police

Vue générale

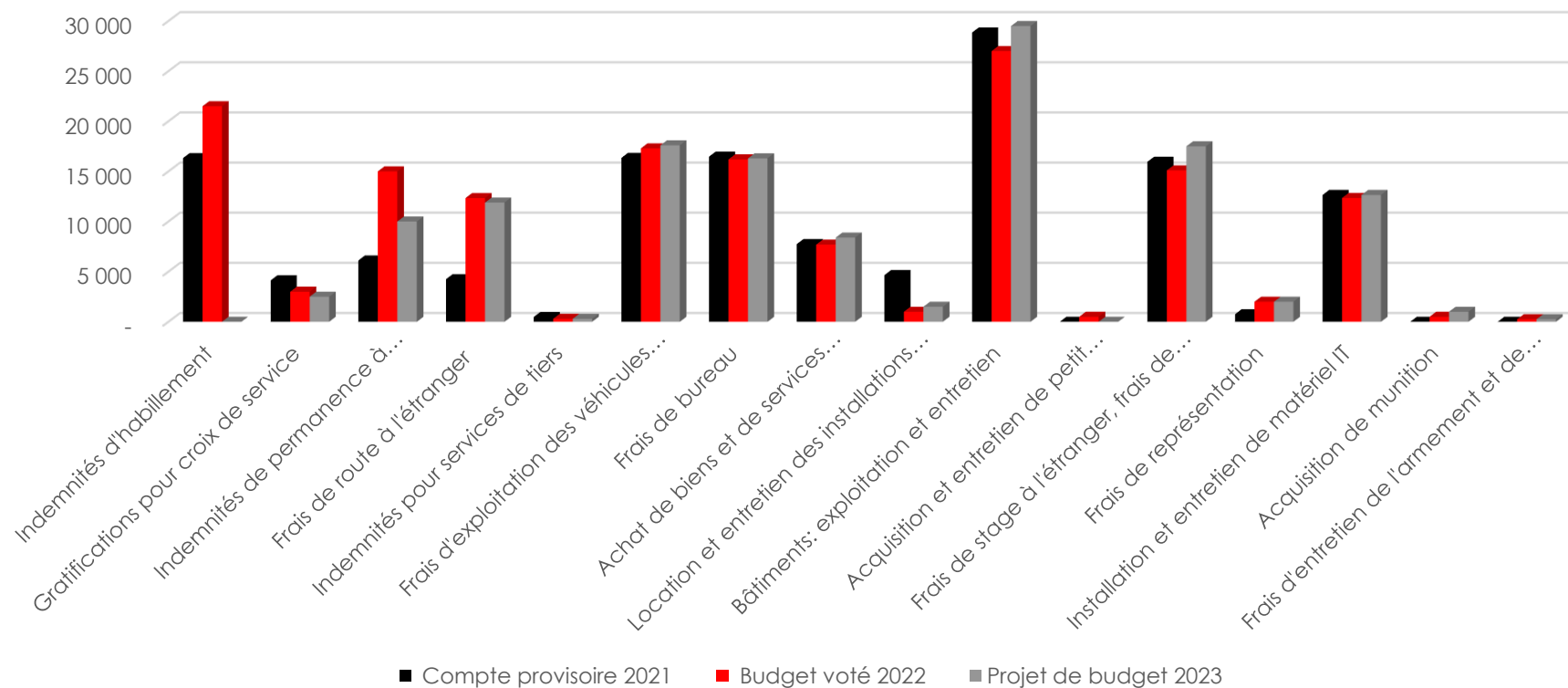
	2022	2023	Var. %
Budget des dépenses courantes	5.273.266 (1,7 % de l'ensemble du budget d.c. du MSI)	6.190.792 (1,7 % de l'ensemble du budget d.c. du MSI)	+ 17,40
Budget des dépenses en capital	13.200 (0,05 % de l'ensemble du budget d.c. du MSI)	39.000 (0,09 % de l'ensemble du budget d.c. du MSI)	+ 295,5

Le budget des dépenses courantes

	Budget voté 2021	Compte provisoire 2021	Budget voté 2022	Projet de budget 2023
Rémunérations de base	3 842 649		4 300 299	5 145 319
Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	471 065		380 412	410 082
Charges sociales patronales	294 224		339 361	395 105
Allocations de repas	96 153		101 154	108 896
Total:	4 704 091	4 739 133	5 121 226	6 059 402
	2021		2022	2023
Indemnités d'habillement	21 000	16 328	21 500	-
Gratifications pour croix de service	4 500	4 139	3 000	2 500
Indemnités de permanence à domicile	15 000	6 117	15 000	10 000
Frais de route à l'étranger	10 960	4 246	12 340	11 890
Indemnités pour services de tiers	300	479	300	300
Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	16 800	16 350	17 300	17 600
Frais de bureau	16 200	16 472	16 200	16 300
Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des P&T	7 000	7 748	7 700	8 400
Location et entretien des installations de télécommunication	1 000	4 660	1 000	1 500
Bâtiments: exploitation et entretien	27 500	28 856	27 000	29 500
Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	500	-	500	-
Frais de stage à l'étranger, frais de cours	13 700	15 958	15 100	17 500
Frais de représentation	2 000	757	2 000	2 000
Installation et entretien de matériel IT	12 050	12 653	12 350	12 650
Acquisition de munition	500	-	500	1 000
Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement	250	-	250	250
Total:	149 260	134 763	152 040	131 390

Evolution des différents postes du budget de fonctionnement

**Budget de fonctionnement:
Evolution entre 2021 - 2023**

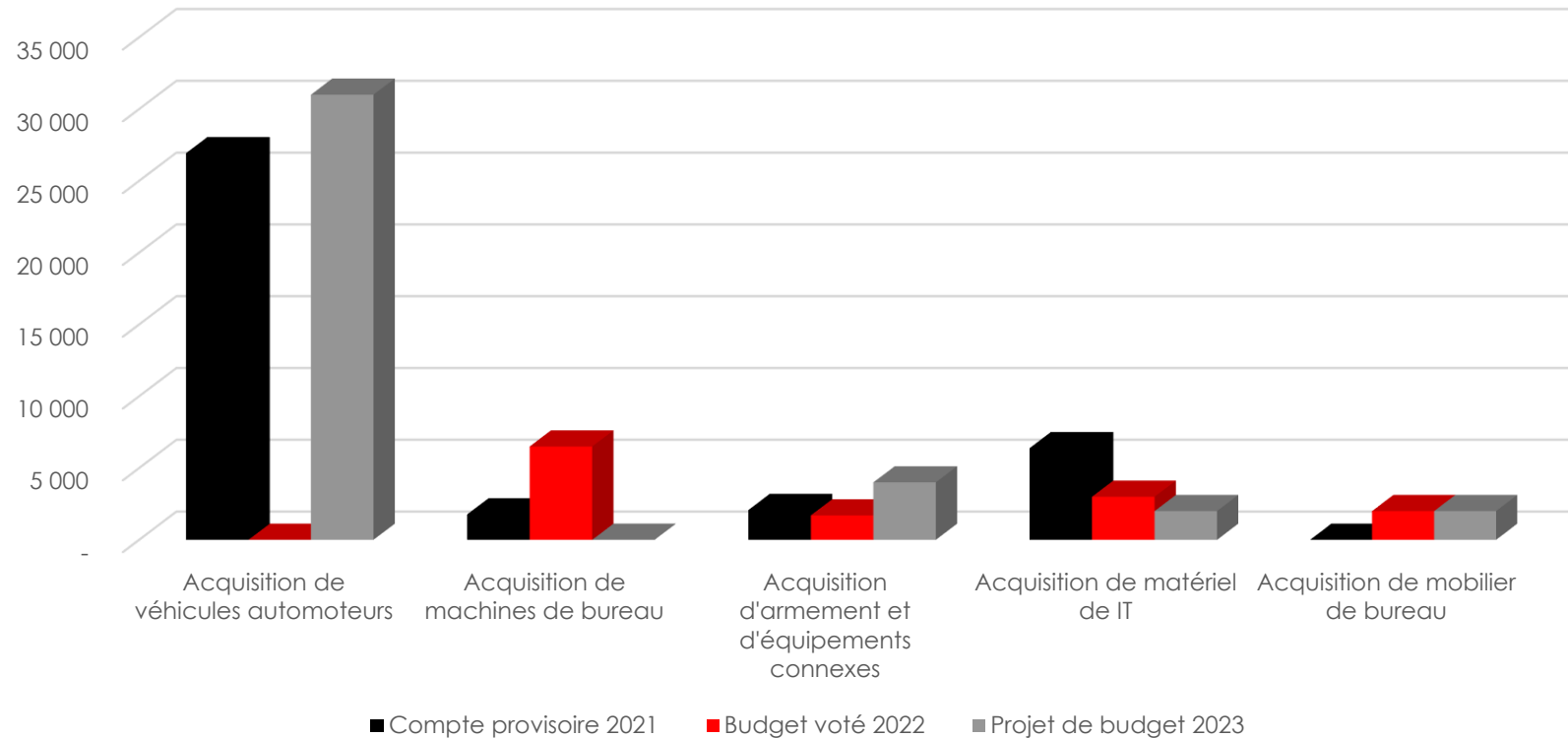


Le budget des dépenses en capital

	Budget voté 2021	Compte provisoire 2021	Budget voté 2022	Projet de budget 2023
Acquisition de véhicules automoteurs	27 000	26 926	-	31 000
Acquisition de machines de bureau	2 100	1 771	6 500	-
Acquisition d'armement et d'équipements connexes	1 500	2 078	1 700	4 000
Acquisition de matériel de IT	2 700	6 383	3 000	2 000
Acquisition de mobilier de bureau	3 000	-	2 000	2 000
Total:	36 300	37 158	13 200	39 000

Evolution des différents postes du budget des dépenses en capital

**Budget d'acquisition:
Evolution entre 2021 - 2023**





La Police grand-ducale



Evolution budgétaire des sections 06.1 (sans salaires et restants) et 36.1 entre 2022 et 2023

Section	Année budgétaire		Différence	%
	2022	2023		
06.1	€42 988 503	€58 141 054	€15 152 551	35.25%
36.1	€27 880 866	€42 569 576	€14 688 710	52.68%

- Les sections 06.1 et 36.1 représentent les dépenses courantes (06.1) respectivement les dépenses en capital (36.1) de la Police grand-ducale sous le département du Ministère de la Sécurité intérieure.



Recrutement renforcé

Article budgétaire	Libellé	Descriptif	Année budgétaire		Différence	%
			2022	2023		
12.260	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses	Budget adapté recrutement	€ 3 613 481.00	€ 3 907 676.00	€ 294 195.00	8.14%
12.350	Frais d'armement et munitions		€ 2 014 362.00	€ 2 408 725.00	€ 394 363.00	19.58%
74.310	Acquisition d'armement et équipements connexes	Budget adapté recrutement	€ 3 623 995.00	€ 3 910 693.00	€ 286 698.00	7.91%

- Le recrutement renforcé représente une priorité politique.
- L'augmentation de l'article budgétaire 36.1.74.310 est due au recrutement renforcé (acquisition supplémentaire de pistolets SFP9 et de pistolets mitrailleurs MP5) ainsi qu'à l'implémentation du projet d'adaptation des MP5 existants.
- Acquisition d'équipement de sécurité comme les vestes pare-balles pour les nouveaux fonctionnaires stagiaires



Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2022	2023		
06.1.12.270	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	Loyer et exploitation d'immeubles	€11 377 387	€21 922 641	€10 545 254	92.69%

- Loyer et charges des bâtiments de la Police grand-ducale et gestion des contrats de location actuels
- Transformation et exploitation de l'ancien immeuble «Ferrero» au Findel.
- La hausse considérable de l'article s'explique par l'augmentation des frais d'énergie. Le volet budgétaire destiné aux paiements des factures concernant la consommation en eau, gaz et électrique est passé de 2'535'305 € à 12'926'375 €.



Projet «Nouveau Centre d'Intervention National (CIN)»

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2022	2023		
36.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	Projet CIN modifications des locaux	€2 420 000	€5 135 172	€2 715 172	112.20%
36.1.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	Projet CIN acquisition de l technologie	€3 940 000	€9 345 000	€5 405 000	137.18%

- Les fonds destinés à la réalisation du nouveau CIN sont principalement ventilés sur deux articles budgétaires différents, à savoir:
- L'article budgétaire 36.1.74.040 pour couvrir les dépenses concernant les modifications et adaptations des différents locaux à hauteur de 2'500'000 €.
- L'article budgétaire 36.1.74.020 pour réaliser les acquisitions en matière de nouvelles technologies à hauteur de 1'600'000 €.



Projet «Bodycams»

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2022	2023		
36.1.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	Visupol, Projet CIN 3.0, modification bâtiments Ferrero etc	€3 940 000	€9 345 000	€5 405 000	137.18%

- Les coûts liés à la mise en œuvre du projet «bodycams» sont ventilés sur la période budgétaire allant de 2023 à 2027 avec les montants suivants:
 - 2023: 2'195'000 €
 - 2024: 719'000 €
 - 2025: 947'000 €
 - 2026: 947'000 €
 - 2027: 947'000 €



Frais d'exploitation des hélicoptères de Police

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2022	2023		
06.1.12.023	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	Exploitation des 2 nouveaux hélicoptères	€4 002 374	€4 965 755	€963 381	24.07%

- Exploitation des deux hélicoptères de la Police grand-ducale selon le contrat négocié entre la NSPA et la LAA.
- La hausse s'explique principalement par l'augmentation au niveau du prix du kérosène mais également par l'introduction de la redevance TVA sur différentes catégories de frais.



Véhicules automoteurs

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2022	2023		
36.1.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention	Concept véhicules cellulaires, remplacement SW4, camionnette SCP, camionnette incendie	€5 300 000	€5 400 000	€100 000	1.89%

- Acquisition de véhicules de service et de motos (différents accords-cadres).
- Concept de remplacement des camionnettes d'intervention.
- Acquisition de divers véhicules spéciaux.



Véhicules automoteurs

Budget pluriannuel proposé:	
	pour PB 2023
2023	5 400 000 €
2024	5 500 000 €
2025	7 100 000 €
2026	7 200 000 €

- A partir de 2025, augmentation substantielle du budget sur l'article budgétaire 36.1.74.000 en vue du remplacement indispensable des SW4 actuels.



Frais d'exploitation des véhicules automoteurs

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2022	2023		
06.1.12.020	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	Carburants, Réparation	€ 2 908 000.00	€ 3 967 290.00	€ 1 059 290.00	36.43%

- La hausse par rapport aux exercices budgétaires antérieurs s'explique par l'évolution des prix du carburant au cours de l'année 2022.



Digitalisation

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2022	2023		
06.1.12.072	Location et entrtien des installations informatiques pour le volet de la digitalisation de la PGD	Digitalisation	€474 000	€818 000	€344 000	73%
06.1.12.121	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la PGD	Digitalisation	€2 684 000	€2 519 000	-€165 000	-6%
36.1.74.052	Acquisitions de systèmes et d'équipements informatiques pour le volet de la digitalisation	Digitalisation	€6 097 000	€9 607 500	€3 510 500	58%

- Priorité politique (accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement).
- L'implémentation du volet de la digitalisation se fera sur plusieurs exercices budgétaires.
- Compte tenu des contraintes budgétaires, le projet sera réalisé sur 6 ans (au lieu des 4 ans initialement prévus).
- Implémentation du projet « POLIS », dont la réalisation s'impose en lien avec la mise en conformité des traitements liés aux fichiers de la Police grand-ducale.
- Développement et implémentation d'un concept des outils mobiles.



Formation

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2022	2023		
06.1.12.190	Frais de stage à l'étranger ; frais de cours; dépenses diverses	Formation PGD	€1 000 000	€1 200 000	€200 000	20.00%

- **Priorité politique (accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement).**
- **Élément clé de la réforme du statut du fonctionnaire, mais également de la réforme de la Police.**
- **Besoin de plus en plus de formations spécifiques dans des services comme la Police judiciaire et l'Unité spéciale.**
- **Recrutement renforcé**